

Principes fondamentaux du système scolaire républicain français

L'animateur et le surveillant des temps périscolaires doivent respecter les principes de **neutralité** (philosophique et politique) et de **laïcité en matière religieuse**.

Le respect des croyances (ou de l'absence de croyance) des élèves et de leurs parents implique

- la laïcité du personnel
- l'interdiction du prosélytisme

Référentiel de compétences des animateurs des activités périscolaires

Ces compétences viennent en plus des devoirs de neutralité et de laïcité

1. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Communiquer de manière constructive avec les enseignants, l'équipe d'animation, les parents.

Travailler en équipe, coopérer.

2. Agir de façon éthique et responsable

Respecter l'enfant, porter un regard positif sur les enfants et amener chacun d'eux à porter un regard positif sur lui même et sur l'autre : bienveillance, équité, positiver le « travail » fourni par l'enfant, valoriser la recherche, l'essai, l'effort.

Devoir de réserve, absence de jugement de valeur.

Se faire respecter et utiliser la sanction avec discernement : appliquer les règlements de la classe et de l'école, appliquer des sanctions éducatives fondées sur des règles explicites connues.

Faire preuve de maîtrise de soi, d'une capacité à établir une bonne communication avec les enfants.

3. Prendre en compte la diversité et la fatigabilité des enfants

Respecter les enfants dans leurs différences.

Conserver aux temps périscolaires une activité liée au plaisir et au loisir dans un moment de **détente** après la classe (et parfois avant de reprendre la classe ou l'étude).

4. Organiser l'animation auprès des enfants

Instaurer un climat propice aux loisirs et aux apprentissages : climat de confiance, mise en activité effective des enfants en respectant un droit au repos (temps calmes), animateur bienveillant et cadrant.

Prendre en charge un groupe : créer une dynamique de groupe (qui peut être une classe) et l'exploiter, faire face aux conflits ; élaborer, faire comprendre et faire respecter les consignes et les règles de vie collective du groupe

Développer la participation et la coopération entre enfants.

Organiser les différents moments d'une séance ; adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues (posture, place, interventions, ...)

5. Maîtriser la langue française pour animer et communiquer

Produire un oral et un écrit conformes à la norme scolaire : qualité de l'expression orale et écrite, adaptation du langage aux différents interlocuteurs.

Intégrer dans les différentes situations d'animation, l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite.